

ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION (AMP)

Votre tentative d'AMP est prévue le :

Vous devez constituer votre DOSSIER

qui doit comprendre les pièces suivantes

dont vous conserverez les originaux et dont vous ferez 2 photocopies

(un pour le Centre de Fertilité et un pour le laboratoire Drouot)

+

- Pièces d'identité de Madame et de Monsieur en cours de validité
- Certificat de mariage ou de concubinage de plus de deux ans
- Dossier clinico-biologique et fiche tentative remplis par le gynécologue (*Document N°1*)
- Demande pour une AMP (*Document N°2*)
- Consentement pour une AMP et congélation d'embryons (FIV/ICSI) (*Document N°3*)
- Attestation de prise en charge à 100% ou CMU
- Ordonnance de l'acte d'AMP (*Document N°4*)
- Ordonnance de traitement rédigée par votre médecin (*Document N°5*)

- Résultats des Sérologies de Madame datant de moins d'un an
(HIV, Hépatite B, Hépatite C, Syphilis)
- Bilan pré opératoire de Madame
- Résultats des Sérologies de Monsieur datant de moins d'un an
(HIV, Hépatite B, Hépatite C, Syphilis)
- Spermogramme + test de migration + spermoculture de moins de 3 mois avant chaque FIV
ou ICSI et chaque groupe de 3 IAC
- Résultats des caryotypes (si prescrits)

***Conformément à la réglementation en vigueur,
ces pièces sont strictement obligatoires avant toute intervention.***

Un dossier incomplet entraînera de ce fait le report de votre tentative

Le rendez-vous avec l'anesthésiste est prévu le :

Pour ce rendez-vous veuillez-vous munir de :

- votre carte de groupe sanguin
- des résultats du bilan pré-opératoire

Le rendez-vous avec les infirmières est prévu le :

Pour ce rendez-vous veuillez-vous munir du premier exemplaire du dossier

Le rendez-vous avec le biologiste est prévu le :

Pour ce rendez-vous veuillez-vous munir du deuxième exemplaire du dossier.